Réponse à votre envoi du 15 septembre 2026

Madame la Directrice générale,

Je vous remercie de votre envoi du 15 septembre et du document que vous consacrez à l'eau dans notre circonscription, de même que du Plan directeur de l'eau 2024-2034 et des fiches diagnostiques qui l'accompagnent. Je les ai lus avec attention. Je vous remercie également de la rencontre du 22 septembre avec votre organisme, un échange que j'ai trouvé très intéressant et qui reflète bien la façon dont je souhaite travailler avec le milieu.

Vous rappelez que les écosystèmes sont encore trop souvent perçus comme un frein au développement, alors qu'ici la qualité des milieux naturels est un pilier de l'économie régionale, du récréotourisme à l'acériculture en passant par la navigation et la valeur des propriétés. Je partage entièrement ce constat, qui rejoint le Plan environnement 2026-2034 du Parti Québécois et sa reconnaissance de la nature comme une infrastructure qui rend des services essentiels. Votre territoire ajoute à cela une responsabilité que peu de régions portent. La portion québécoise du bassin se situe entièrement en tête d'un bassin international, si bien que ce qui se décide ici se répercute en aval, chez nos voisins du Maine et du Nouveau-Brunswick, jusqu'à la baie de Fundy. La protection d'une eau encore de bonne qualité coûte toujours beaucoup moins cher que sa restauration, et cette prudence prend tout son sens sur un territoire dont les moyens sont comptés.

Sur les grands enjeux que vous soulevez, je souhaite vous présenter la vision que porte le Parti Québécois dans son plan environnement 2026-2034.

Financement de la gestion intégrée et connaissance du territoire

Vous demandez que la prochaine convention de financement des organismes de bassin versant, pour la période 2027-2030, reconnaisse l'acquisition de connaissances sur le terrain comme une activité admissible et prévoie une enveloppe dédiée à cette fin. Sur le principe, je vous suis entièrement. Le maintien d'une eau en santé suppose de la mesurer, et vos fiches montrent l'ampleur du recul, avec un Réseau-rivières passé de trois stations sur deux rivières en 2024 à aucune rivière suivie pendant la majeure partie de 2026, et des données de lacs qui reposent souvent sur le travail bénévole que vous encadrez plutôt que sur celui de l'État. Le Plan environnement du Parti Québécois s'engage à améliorer les leviers permettant de quantifier l'utilisation de l'eau et à doter le Québec d'outils de mesure pour mieux communiquer les tendances de la qualité de l'eau dans toutes les régions, tout en appliquant mieux les normes en vigueur. La conviction du parti est simple, on ne protège bien que ce que l'on mesure, et le rétablissement d'un suivi fiable de la ressource, aujourd'hui trop souvent porté par le bénévolat que vous encadrez plutôt que par l'État, est au cœur de cette orientation.

Espèces exotiques envahissantes et responsabilité partagée

Vous demandez un financement récurrent, d'ici 2030, pour l'exploitation des stations de lavage d'embarcations et les brigades de terrain qui les accompagnent. Le Parti Québécois entend dans son plan augmenter la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes. La progression de la moule zébrée, apparue au lac Témiscouata en 2022 et déjà en route vers le Nouveau-Brunswick, rappelle qu'en tête d'un bassin international, chaque geste de prévention en amont protège tout le réseau en aval, et que votre plan directeur voit juste en visant que quatre lacs habités sur cinq soient desservis par une station de lavage fonctionnelle d'ici 2034.

Eau potable, puits privés et adaptation aux aléas climatiques

Vous souhaitez que l'analyse bactériologique de l'eau des puits privés devienne gratuite et accessible partout au Québec d'ici la fin du mandat, sur le modèle ontarien et à partir des acquis du projet Mon eau, mon puits, ma santé. Près de quatre personnes sur dix s'approvisionnent ici à un puits privé, dans un contexte hydrogéologique marqué par le fer, l'arsenic et le manganèse, ce qui rend cette surveillance d'autant plus pertinente. Le Parti Québécois veut protéger la santé de la population et l'accès à une eau de qualité en misant sur la prévention, et la démarche portée par la Chaire de l'Université du Québec à Rimouski dans le projet Mon eau, mon puits, ma santé, tout comme le modèle ontarien, trace des pistes concrètes pour mieux accompagner les propriétaires de puits.

Vous demandez ensuite que les programmes d'aide à l'adaptation aux aléas climatiques, notamment la gestion durable des eaux pluviales et la mise à niveau des réseaux d'égout, comportent d'ici 2030 un volet réservé aux municipalités de moins de 2 000 habitants. Vos fiches sont éloquentes, avec 1 857 débordements d'ouvrages de surverse entre 2017 et 2022 et douze ouvrages d'assainissement construits il y a plus de quinze ans qui pourraient nécessiter des réparations. La séparation d'un réseau unitaire ou l'aménagement d'ouvrages de gestion des eaux pluviales représente un investissement hors de proportion avec le budget d'une municipalité de quelques centaines d'habitants. Le Plan environnement du Parti Québécois s'engage à réformer les programmes consacrés aux infrastructures d'eau autour de critères transparents et connus d'avance, dont les risques pour la santé publique, les pertes d'eau potable, les surverses et la résilience climatique, à pérenniser le financement de ces infrastructures en orientant davantage les sommes vers l'entretien préventif, et à offrir aux municipalités un accompagnement adapté aux réalités régionales, parce qu'une petite municipalité n'a pas les moyens d'une grande ville. Cette orientation vise précisément la réalité des plus petites d'entre elles, qui ne peuvent porter seules de tels investissements.

Aménagement du territoire et gestion par bassin versant

Vous demandez qu'avant toute nouvelle autorisation ou expansion majeure de parcs éoliens sur le territoire, le gouvernement exige une évaluation globale de leurs effets cumulatifs et que les acteurs de l'eau réunis autour des tables de concertation soient consultés formellement en amont des décisions. La multiplication des projets éoliens et des grands projets linéaires de transport d'énergie en tête de bassin, là où se logent les corridors écologiques et les milieux les moins perturbés, justifie pleinement cette prudence. Le Parti Québécois mise sur des décisions transparentes, une participation réelle des acteurs du territoire et une stratégie nationale des corridors écologiques. Dans cet esprit, il porte la conviction que les acteurs de l'eau doivent être entendus en amont des grands projets, à plus forte raison lorsqu'ils touchent des milieux aussi sensibles qu'une tête de bassin.

Vous demandez le maintien, pour toute la durée du mandat, du cadre qui interdit la recherche et la production d'hydrocarbures au Québec, ainsi que le renoncement à tout projet de transport d'hydrocarbures sur le territoire du bassin. Sur ce point, mon engagement est sans équivoque. Mon parti a appuyé l'interdiction inscrite dans la loi de 2022 et sa réaffirmation votée à l'Assemblée nationale le 26 mars 2026 par 91 voix contre 3, et je m'engage à défendre ce cadre pendant tout le mandat. Puisque l'interdiction actuelle ne vise pas le transport, et alors que le Nouveau-Brunswick a annoncé en août 2026 une consultation sur la levée de son moratoire, je m'engage aussi à m'opposer à tout projet de transport d'hydrocarbures sur le territoire du bassin du fleuve Saint-Jean.

Vous demandez enfin que soient financées, dès l'exercice 2027-2028, la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques et des plans climat des MRC, ainsi que les démarches d'aires protégées issues de la concertation régionale, afin de contribuer à la cible de 30 % du territoire protégé d'ici 2030. Le plan de mon parti reprend cette cible et vise particulièrement le sud du Québec, en plus de s'engager à soutenir les projets de conservation et de renaturalisation, à reconnaître la valeur des infrastructures naturelles dans les investissements publics et à élaborer une feuille de route pour les puits de carbone naturels, ce qui concerne directement vos

tourbières, qui forment 44 % de vos milieux humides. L'ajout de ces milieux, et de vos tourbières en particulier, aux priorités de conservation et de restauration s'inscrit pleinement dans cette vision.

Concertation et utilisation des fonds dédiés à l'eau

Vous demandez qu'une part réservée et prévisible du Fonds bleu et des sommes accumulées au programme de compensation soit affectée, dès l'exercice 2027-2028, à des projets inscrits aux plans directeurs de l'eau, dont le vôtre, et que les montants déployés soient rendus publics chaque année et ventilés par bassin versant. Vos chiffres parlent d'eux-mêmes, avec 11,7 millions de dollars seulement dirigés vers les plans directeurs des quarante zones de gestion, soit 2,3 % de l'enveloppe, et plus de 270 millions accumulés depuis 2017 au titre de la compensation, dont environ 3,2 millions dépensés en date d'octobre 2025. L'argent existe. Ce qui manque, ce sont des mécanismes pour l'acheminer aux acteurs de l'eau du territoire et la transparence sur son usage. Le Plan environnement du Parti Québécois s'engage à assujettir le Fonds bleu à l'analyse et aux recommandations du Commissaire au développement durable et à mettre en ligne le registre d'information environnementale prévu à la Loi sur la qualité de l'environnement. L'orientation du parti est de mieux diriger ces sommes vers les milieux et d'en rendre l'usage transparent, pour que l'argent serve réellement les acteurs de l'eau du territoire.

Vous demandez enfin quelles mesures permettraient de reconnaître et de soutenir les démarches volontaires déjà engagées par les producteurs agricoles et forestiers, les entreprises et les associations de riverains. La réussite de la gestion de l'eau sur votre territoire repose largement sur ces gestes, du programme Sentinelles des lacs que vous animez jusqu'aux efforts des riverains et des propriétaires forestiers qui vont au-delà de ce que la réglementation exige. Le plan de mon parti privilégie l'accompagnement et la recherche de solutions pratiques plutôt que la seule contrainte, prévoit des mesures incitatives pour encourager les propriétaires privés à conserver les milieux naturels présents sur leurs terres et entend moderniser le régime forestier autour de la gestion écosystémique. Le parti veut reconnaître et soutenir ces démarches par des incitatifs stables, et faire une place à l'expertise de terrain de votre organisme et des riverains dans les décisions qui touchent notre territoire.

À titre de candidate, et si la population me confie ce mandat le 5 octobre, je tiens à vous dire ce à quoi je m'engage personnellement. Dans la continuité de notre rencontre du 22 septembre, j'accepterai avec plaisir la rencontre de travail que vous proposez à la personne élue dès octobre, afin d'établir avec vous la feuille de route des prochaines années. Je veillerai à ce que votre plan directeur de l'eau soit réellement pris en considération par les ministères et les organismes dans les projets qui touchent le territoire, comme le prévoit déjà l'article 14 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau. Et je porterai à Québec la situation particulière d'un territoire de tête de bassin international, dont les décisions engagent la responsabilité du Québec bien au-delà de ses frontières.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments distingués.

Ariane Boyer
Candidate du Parti Québécois
Rivière-du-Loup–Témiscouata–Les Basques